



Renouvellement des véhicules du service de restauration à domicile

Le service de restauration à domicile du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble est destiné à des personnes de plus de 60 ans en situation de fragilité ou des personnes en situation de handicap sans limitation d'âge.

Il a été créé en 1971 dans le cadre de la mise en place d'une politique d'action gérontologique à l'échelle communale. Il assure la livraison de repas à un tarif social en s'inscrivant dans une démarche de veille sociale auprès des usagers. Il est organisé en sept tournées sur tout le territoire de Grenoble.

En 2016, un important travail de clarification de l'offre de service et de réorganisation a été mené : il a été formalisé par l'élaboration d'un projet de service voté au conseil d'administration du CCAS.

L'offre de service de la restauration à domicile s'articule autour de trois dimensions qui fondent la spécificité du service :

- **La livraison de repas équilibrés à des personnes en fragilité.**
- **L'application d'un tarif social** basé sur les ressources des personnes : la grille tarifaire est élaborée pour prendre en compte les ressources des personnes livrées.
- **Une veille sociale** assurée auprès des usagers. La veille sociale consiste en la vigilance des agents sociaux de livraison qui, lors de leur tournée de portage de repas, observent les personnes et signalent un changement de la situation de la personne (prévention et urgence). La cheffe de service qui est aussi travailleur social prend le relais pour avertir les familles et les partenaires et donner des informations pertinentes permettant de contribuer au maintien à domicile de la personne.

Pour remplir ces missions, le service restauration à domicile du CCAS de la Ville de Grenoble intervient sur l'ensemble du territoire de la commune. Le service est ouvert 5 jours sur 7 de 6h30 à 13h30. Les livraisons sont assurées 5 jours sur 7 pour l'ensemble des repas de la semaine ainsi que pour les repas du soir. Ainsi, un usager qui prend les repas de midi et du soir tous les jours sera livré du lundi au vendredi : les repas du jeudi et vendredi seront apportés le jeudi et les repas du week-end seront apportés le vendredi.

Les livraisons ont lieu de 7h à 12h du lundi au vendredi par **une équipe de 10 personnes** composée de 8 agents sociaux de livraison, un chargé de suivi logistique et une cheffe de service.

Le service livre 750 personnes à l'année, ce qui correspond à environ 350 personnes livrées par jour.

Les bénéficiaires sont des personnes de plus de 60 ans en situation de fragilité ou des personnes en situation de handicap. La moyenne d'âge des personnes accompagnées pour 2015 est de 82 ans. 53 personnes sur les 350 livrées quotidiennement sont sous mesure de protection.

Les choix de renouvellement des véhicules du service

Les véhicules utilisés (Diesel groupe froid négatif) étaient en location. Une étude a été lancée pour vérifier la meilleure efficacité entre achat et location de véhicules. Divers scénarii ont été creusés autour de l'achat de véhicules plus propres (électrique, GNV). Les contraintes liées au groupe froid ont mené à envisager l'achat de véhicules frigorifiques GNV avec groupe froid positif pour limiter l'impact sur l'environnement. Cependant, cette adaptation des véhicules GNV aux contraintes d'un bloc froid reste très récente et donc potentiellement à adapter. C'est pourquoi deux véhicules sont GNV, tandis que le reste de la flotte est composé de véhicules essence à groupe froid positif moins énergivores que les véhicules Diesel en location.

L'intégralité de la flotte sera entretenue par les services techniques de la Ville qui ont participé à la réflexion sur le choix du véhicule.

Le CCAS a fait l'acquisition de **six Renault Kangoo** (dont 4 avec boîte de vitesse automatique) pour un coût de 148 457.31 € TTC et **deux Fiats Doblo GNV** pour un coût de 57 485.76 € TTC, soit un montant total de 205 942 € TTC.

Avec ce renouvellement, le CCAS de la Ville de Grenoble franchit une nouvelle étape vers la transition énergétique.

Des co-financements qui ont permis d'être plus axés sur la veille sociale et l'application d'une tarification sociale

Des subventions ont été octroyées par la Carsat (environ 90 000 €), la Sécurité sociale des indépendants (5000 euros) et AG2R (12 000 €).

Ces subventions permettent indubitablement de garder un tarif social pour les personnes âgées les plus précaires et les plus vulnérables car elles contribuent au fonctionnement du service. Elles permettent également de poursuivre le développement de la veille sociale et de renforcer le partenariat au service du maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap.